

**Rapport de la Commission des finances
du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.22PR
concernant
les comptes communaux de l'exercice 2009**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie les 10 et 18 mai 2010 pour l'étude des comptes 2009. M. le Syndic Daniel von Siebenthal et M. Pierre Meyer, responsable des finances communales ont répondu avec précision et compétence à l'ensemble de nos questions. La commission a également siégé le 1^{er} juin pour la finalisation du présent rapport. Elle a pris connaissance du rapport détaillé de la fiduciaire BDO relatif à la vérification des comptes 2009, rapport dont les graphiques ci-dessous sont tirés. Deux groupes de travail de la commission ont examiné respectivement les mandats donnés à l'extérieur par le Service de l'urbanisme et des bâtiments et la location des places de parc par la gérance communale.

GENERALITES

Les comptes 2009 présentent un excédent de revenus de Fr. 6'199'110.- et un autofinancement de Fr. 28'898'303.- ce qui est un excellent résultat, bien meilleur que prévu.

Plusieurs facteurs expliquent ce résultat, dont notamment :

- des rentrées fiscales plus importantes, liées notamment à l'arrivée de nombreux nouveaux contribuables
- la maîtrise des charges
- la péréquation intercommunale positive pour notre commune
- la diminution de la dette et des taux d'intérêt encore historiquement bas qui se traduisent par une diminution des charges financières.

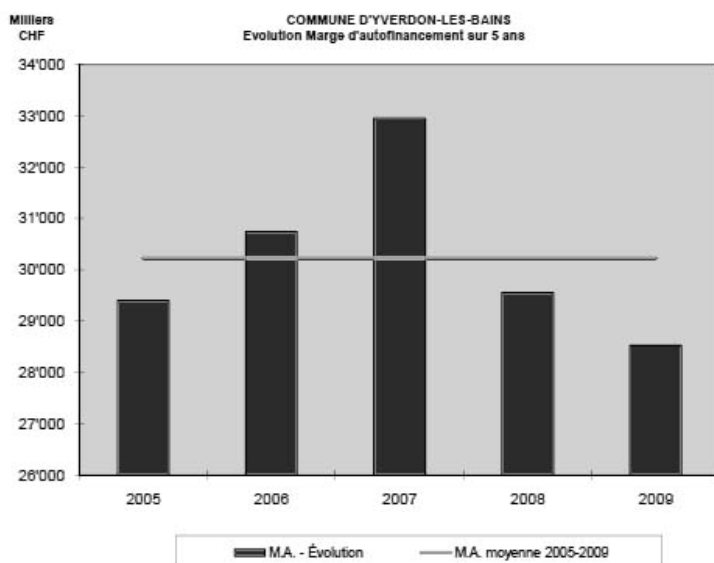
Compte tenu du résultat favorable de l'exercice, la Municipalité a procédé à différentes opérations de bouclage et d'attribution aux fonds. La commission des finances estime que toutes ces opérations sont justifiées.

OPERATIONS DE BOUCLEMENT

Autofinancement	Fr. 28'517'743.-
Amortissements	Fr. 13'283'232.-
Attributions aux fonds et provisions diverses	Fr. 10'140'649.-
Dont :	
- Fr. 400'000.- pour les provisions pour les risques sur les cautions (ce qui permet d'arriver au total de Fr. 5'000'000.- recommandé par la fiduciaire)	
- Fr. 795'317.- pour des amortissements divers (projet forestier Effor, Place des Fêtes- expo 02, reprise de la buvette du stade, prix Wakker, 1 ^{ère} étape du PST)	
- Fr. 500'000.- pour réalimenter le fonds de rénovation	
- Fr. 2'181'000.- pour le fonds de renouvellement du gaz	
- Fr. 2'000'000.- au fonds pour les investissements futurs	
Prélèvements sur les fonds	<u>Fr. 1'105'248.-</u>
Excédent de revenus	Fr. 6'199'110.- =====

AUTOFINANCEMENT

La marge d'autofinancement indique la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes. Elle sert à financer les investissements et à rembourser la dette. C'est un indicateur important de la capacité d'investissement de la commune. Le graphique ci-dessous montre que cette marge a significativement diminué en 2008 et 2009. Mais le degré d'autofinancement reste heureusement supérieur à 100 %, ce qui a permis de continuer de réduire la dette.



ENDETTEMENT

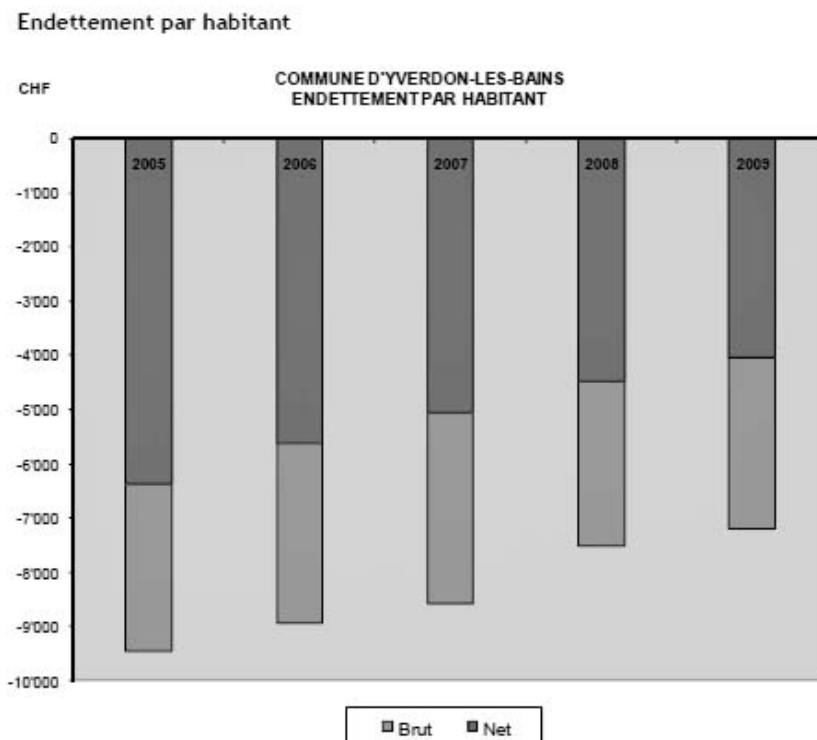
Le résultat financier de l'exercice permet une nouvelle fois de réduire la dette communale. L'endettement brut (soit uniquement la prise en compte des passifs de la commune) passe ainsi de Fr. 204'418'942.- à fin 2008 à Fr. 194'892'920.- à fin 2009.

L'endettement net (soit l'endettement brut ./ actifs mobilisés) diminue de Fr. 116'394'674.- à Fr. 103'615'819.-

La part des revenus de la Commune affectée au paiement des intérêts de la dette est de 3.58 % en 2009, contre 6.6 % il y a dix ans.

Le montant de la dette brute est donc de Fr. 194'892'920.- à fin 2009, avec un taux d'intérêt moyen des emprunts à long terme de 3.4 %. Ce montant était de 231'102'699.- à fin 2004, avec un taux d'intérêt moyen de 4 %.

La dette nette par habitant a diminué à Fr. 3'897.- à fin 2009.



RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Généralités

Crédits complémentaires : Plusieurs comptes ont fait l'objet de crédits complémentaires, mais ne dépassent pas, en fin d'année, le budget prévu. Cela est dû au fait que, lors de l'octroi de crédit complémentaire en cours d'année, il n'était pas possible de prévoir que des économies seraient faites sur le budget ordinaire.

Frais de chauffage et d'électricité : les adaptations et réglages effectués à La Marive ont permis de réduire de façon significative les consommations, et donc les frais de gaz et d'électricité. Des opérations similaires seraient utiles pour diminuer la consommation et par conséquent les coûts d'exploitation d'autres bâtiments communaux.

Frais de téléphone : Ces frais sont toujours en baisse, l'ancien central étant amorti. Ils vont probablement renchérir quelque peu avec la mise en route du nouveau central, mais dans une mesure limitée grâce à l'amélioration du système de tarification.

1. Administration générale

110 Greffe municipal

110.3060 Frais de déplacement,

Le montant assez élevé s'explique par les frais fixes de 2 chefs de service pendant 8 mois et plusieurs déplacements à Pontarlier (Yverdon-les-Bains était hôte d'honneur à la Foire de Pontarlier).

140 archives

140.3161 Loyer

Le montant ne concerne qu'environ la moitié de l'année 2009, après le déménagement des archives aux Champs-Lovats.

160 Tourisme

160.3658 Subvention OTTY

La participation s'élève à Fr. 12.- par habitant. Elle n'a pas changé depuis l'année 2004.

165 Expo 02

165.3310 Amortissement

Il s'agit de l'amortissement de l'entier du solde des frais d'aménagement de la Place des Fêtes.

2. Finances

200 Comptabilité générale

200.3301 Pertes sur débiteurs

La perte n'est enregistrée que lorsqu'un acte de défaut de biens est délivré. Une revue et un suivi périodiques de ces actes permettent de récupérer régulièrement quelques montants.

210 Contributions publiques

210.4012 Impôts sur le capital des sociétés

En nette diminution suite aux nouvelles dispositions de la loi cantonale.

210.3290 Intérêts bonifiés

Intérêts sur les montants d'impôts payés d'avance, ces « prêts » des contribuables ne profitent toutefois qu'à l'Etat.

210.4090 Impôts divers récupérés

Il s'agit de contribuables domiciliés sur d'autres communes, mais ayant des fonctions dirigeantes à Yverdon-les-Bains.

230 Amortissements et subventions diverses

230.3654 Participation à l'association médicale du Centre Thermal

La participation cantonale n'est plus conforme à la loi sur les subventions et va être supprimée, ce qui entraînera également la fin de la contribution communale.

3. Bâtiments et urbanisme

157 La Marive

157.3137 Achats

Une partie des locations est faite par forfait et par personne, pauses café et restauration comprises. Cette nouvelle disposition apporte des revenus intéressants, et une société qui loue la Marive n'a plus à s'occuper de ces services. La Commission des finances salue cette amélioration de l'offre de la Marive.

341 Service technique

341.4356 Prestations à des tiers

Nettoyages de tags effectués pour des propriétaires privés et facturés.

4. Travaux et environnement

330 Vignes

La Commission peine toujours à comprendre pourquoi l'exploitation de la vigne communale est régulièrement déficitaire, sauf les années de grêle.

431 Voirie

431.4356 Prestations fournies à des tiers.

Il s'agit de prestations facturées à raison de Fr. 7'000.- pour le démontage d'une baraque sur une parcelle, Fr. 6'000.- pour les dégâts de la passerelle de la Cure d'Air et Fr. 4'000.- pour des fouilles (Swisscom).

455 Déchets

455.3149 Organisation générale

Ce poste couvre notamment les frais d'administration, d'information, d'une action spéciale de récupération de téléviseurs, de matériel de collecte et de surveillance de sites pollués.

5. Education et jeunesse

560 Clinique dentaire scolaire

560.3012 Personnel occasionnel

Poste prévu au budget comme poste régulier, sous le compte 560.3011

571 Colonies de vacances

571.3905 Entretien interne des bâtiments

Comprend la conciergerie et de nombreux travaux, en relation avec l'état des bâtiments.

6. Police et sports

631 Foires et marchés

631.3109 Frais administratifs

La nouvelle gestion informatique a considérablement réduit les coûts administratifs

670 Abattoirs

Une exploitation limitée se poursuit sur la base de conventions facilement résiliables si le bâtiment et le terrain devaient recevoir une autre affectation.

7. Affaires sociales et culture

710 Service social communal

710.3655.19 Sleep-in (accueil de nuit)

Le Sleep-in est géré par Caritas et subventionné par la commune.

8. Service des énergies

810 Achat set ventes SEO

810.3801 Attribution fonds de renouvellement

Montant important attribué, vu les augmentations des revenus et le report des achats d'eau à Sagenord

RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL

1. Mandats externes URBAT

Des mandats sont attribués à l'extérieur principalement pour faire appel à des compétences particulières ou en raison d'un manque de ressources en personnel au sein du service. Ces mandats concernent en particulier les frais d'avocats dans le cadre de procédures, les études techniques sur la gestion des bâtiments, des projets d'urbanisme et les contrôles dans le cadre de la police des constructions. Le chef de service, M. Markus Baertschi, est parfaitement conscient de l'équilibre à conserver entre prestations internes et mandats externes, et des ressources internes nécessaires pour l'accompagnement des mandats externes. Chaque collaborateur du service reçoit un classeur résumant les procédures à suivre, notamment en matière de marchés publics. Les tarifs et conditions appliqués aux mandataires sont ceux de la KBOB (Conférence de coordination des maîtres d'ouvrages publics). Certains travaux, comme le remodelage des transports publics avec Travys, sont gérés à l'interne pour assurer une collaboration directe, sans intermédiaire.

Le coût relativement élevé du mandat concernant la gérance communale, Fr. 20'000.- est justifié par l'ampleur du travail à effectuer, avec, notamment, des comparaisons avec d'autres villes et l'élaboration de propositions détaillées. Ce mandat a conduit à des améliorations intéressantes, comme le regroupement de la gestion des locations par la ville à des tiers et celle des locaux qu'elle loue elle-même, ainsi que la révision de différents baux.

2. Location des places de parc

Un suivi régulier est assuré pour louer les places encore libres et éviter qu'elles ne soient squattées indûment. Les tarifs paraissent corrects. Certains mériteraient d'être uniformisés, notamment dans le cas des places propriété de la ville au parking souterrain Roger-de-Guimps. Dans ce dernier cas, l'intérêt du maintien en main communale de ces places louées à des tiers devrait être sérieusement évalué par rapport à leur vente.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Evolution générale : La commune d'Yverdon-les-Bains continue de se développer de façon réjouissante. La situation financière est encore bonne, mais évolue moins favorablement ces deux dernières années. Cette tendance risque de se poursuivre. Une réflexion de fond est nécessaire pour tenir compte de cette évolution et voir comment elle peut être contrebalancée. Le passage à un statut de ville plus grande et de chef-lieu régional important peut exiger des réformes de structures et de fonctionnement. Pour les années 2006 à 2009, l'augmentation des recettes fiscales n'a pas couvert l'augmentation des charges de personnel. Il peut s'agir d'une période de transition et d'adaptation aux nouvelles charges de la ville, mais cette situation ne devrait pas perdurer.

Coûts d'investissements et de fonctionnement : La plupart des investissements importants et justifiés de ces dernières années, et des années futures se traduisent par des augmentations importantes des frais de fonctionnement qui chargent le budget ordinaire et réduisent le cash-flow disponible. Cette évolution doit faire l'objet d'une attention particulière et les conséquences des investissements devraient être clairement mises en évidence dans les préavis, de même que les économies de fonctionnement qui peuvent être réalisées en

acceptant d'investir plus et mieux, par exemple dans des constructions économes à l'entretien.

Contrôle interne : La Commission des finances note avec satisfaction la mise en place progressive d'un contrôle interne. La fiduciaire a notamment constaté la bonne organisation des procédures concernant le traitement des salaires.

Optimisation des revenus : Le montant des redevances et taxes diverses devrait être régulièrement vérifié et adapté au besoin, pour optimiser les revenus et éviter des corrections tardives et brutales.

Stock matériel SEY : Une évaluation correcte est nécessaire pour établir la valeur réelle de ce stock, qui figure à l'actif du bilan pour Fr. 600'000.- et dans l'inventaire pour Fr. 1'500'000.- montant qui ne semble pas très réaliste en fonction de l'ancienneté d'une partie du matériel.

Actions Sagenord : Les 2'300 actions Sagenord ont été libérées à raison de 50 %. La part de 50 % non libérée du capital-actions devrait apparaître dans le tableau des cautions et engagements.

CONCLUSION

La Commission des finances relève la bonne tenue des comptes communaux. Elle tient à remercier en particulier MM. Rémy Jaquier et Daniel von Siebenthal, syndics successifs, ainsi que M. Pierre Meyer, responsable du service des finances pour l'excellente gestion des finances de la ville ainsi que pour leur disponibilité et leur très bonne collaboration durant toutes nos séances de l'année écoulée.

Les contrôles effectués par la fiduciaire mandatée par la Municipalité permettent de conclure que les comptes annuels 2009 sont conformes aux dispositions du Règlement sur la comptabilité des communes.

La situation financière d'Yverdon-les-Bains reste bonne, mais tend à devenir plus difficile. Une attention particulière doit être donnée à cette évolution et aux adaptations nécessaires pour que la ville puisse continuer à investir et à fonctionner à satisfaction, en répondant aux besoins de ses habitants et de la région.

En conclusion, la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité, d'accepter les comptes communaux 2009 tels que présentés par la Municipalité.



Pierre Hunkeler
Président de la commission des finances 2009/2010

Yverdon-les-Bains, le 10 juin 2010